



9022/21

(OR. en)

PRESSE 10
PR CO 10

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3796^e session du Conseil

Agriculture et pêche

Bruxelles, les 26 et 27 mai 2021

Présidents

Ricardo Serrão Santos

Ministre de la mer du Portugal

Maria do Céu Antunes

Ministre de l'agriculture du Portugal

Rui Martinho

Secrétaire d'État à l'agriculture et au développement rural

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AGRICULTURE	4
Avenir de la PAC après 2020.....	4
– Dimension sociale	4
– Ciblage du soutien.....	4
– Architecture écologique.....	5
Sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires.....	5
Matériel de reproduction des végétaux	5
Nouvelles techniques génomiques	6
Agriculture biologique	6
DIVERS	6
– Possibilités de pêche entre l'UE et le Royaume-Uni.....	6
– Négociations sur la pêche au sein de l'OMC	6
– Déclaration du groupe de Visegrad sur la PAC et la stratégie "De la ferme à la table"	7
– Secteurs agricoles touchés par le gel	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord UE-Angola sur la facilitation des investissements	8
– Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI-L'Europe dans le monde).....	8

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Conclusions du Conseil sur une économie bleue durable basée sur la santé, la connaissance, la prospérité et l'équité sociale 8

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Décision du Conseil sur la gestion des avoirs de la CECA en liquidation 9

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Lutte contre la criminalité organisée 9
- Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies contre la corruption 9

AGRICULTURE

- Accord de partenariat volontaire avec la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières 10
- Règlement sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) 10
- Limites maximales applicables aux résidus de certaines substances présents dans ou sur certains produits..... 10
- Utilisation des polyols dans les confiseries à valeur énergétique réduite 10

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AGRICULTURE

Avenir de la PAC après 2020

Au cours d'une session de deux jours, le Conseil a tenu une série de débats d'orientation sur le paquet de réforme de la PAC, sur la base des informations fournies par la présidence et par la Commission sur les négociations en cours avec le Parlement européen. Les sessions ont été présidées par la ministre portugaise de l'agriculture, Maria do Céu Antunes, au nom de la présidence portugaise.

Un certain nombre de propositions de compromis ont été présentées aux ministres, notamment en ce qui concerne la conditionnalité sociale, le ciblage du soutien et l'architecture écologique. La discussion s'est concentrée sur ces questions, entre autres. Les ministres ont été invités à fournir des orientations sur l'approche que la présidence portugaise devrait suivre dans le cadre des négociations interinstitutionnelles en cours avec le Parlement, qui se déroulaient en parallèle.

En fin de compte, bien que des avancées aient été réalisées dans plusieurs domaines, un certain nombre de questions essentielles sont restées en suspens. Il a donc été décidé de reporter les pourparlers à la prochaine session des ministres de l'agriculture et de la pêche, en juin.

– *Dimension sociale*

Les ministres ont examiné des documents présentés par le Parlement et la Commission sur l'intégration de la conditionnalité sociale dans la PAC. Bien qu'ils se soient prononcés en faveur de la protection des droits du travail et des droits sociaux des agriculteurs, nombre d'entre eux ont estimé que la PAC n'était pas le meilleur outil à cette fin. Plusieurs ministres ont souligné que les droits des travailleurs agricoles étaient déjà convenablement couverts par la législation existante et ont estimé que l'ajout de la conditionnalité sociale à la PAC créerait une charge administrative inutile.

– *Ciblage du soutien*

La présidence a informé les ministres des résultats des négociations interinstitutionnelles en cours. Les ministres se sont penchés sur la question de savoir si les paiements redistributifs devaient être obligatoires, s'il y avait lieu d'utiliser un pourcentage de redistribution (et, dans l'affirmative, quel devrait être ce pourcentage) et quel pourcentage du coût de main-d'œuvre devait être déduit. Dans l'ensemble, les ministres se sont déclarés favorables à une approche plus souple dans laquelle les États membres seraient en mesure de choisir l'instrument à utiliser pour obtenir l'effet redistributif requis.

– *Architecture écologique*

Les ministres ont été informés de l'état d'avancement des programmes écologiques et des normes relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), y compris des suggestions de la Commission concernant le cloisonnement des fonds du premier pilier affectés aux programmes écologiques. Tous les ministres ont reconnu qu'il importait de veiller à ce que la PAC soit ambitieuse sur le plan environnemental et offre un avenir durable aux agriculteurs, mais ils ont insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse et d'éviter des charges administratives supplémentaires. Ils ont attiré l'attention sur certains éléments de la position exposée dans l'orientation générale du Conseil, notamment une période initiale d'apprentissage pour les programmes écologiques, des rabais sur les dépenses excédentaires dans le pilier II et des mesures visant à éviter les fonds non dépensés. Un certain nombre de ministres ont également souligné la nécessité d'inclure la diversification des cultures en tant qu'alternative à la rotation des cultures dans le cadre des BCAE 8.

Sommet 2021 des Nations unies sur les systèmes alimentaires

Les ministres ont approuvé les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE pour le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra à New York en septembre. Ils sont convenus que ce sommet constituait un événement historique offrant une véritable occasion de mener des actions visant à remodeler les systèmes alimentaires au niveau mondial, tout en poursuivant les objectifs du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie "De la ferme à la table". Un certain nombre de ministres ont mis en lumière les débats publics qui se tiennent dans leurs pays en préparation du sommet et ont souligné en particulier l'importance de l'agriculture et des systèmes alimentaires pour la réalisation des ODD, la nécessité de renforcer les liens entre commerce et durabilité et le rôle que l'UE peut jouer en matière d'innovation scientifique. Un pré-sommet se tiendra du 26 au 28 juillet à Rome.

Matériel de reproduction des végétaux

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'étude réalisée par la Commission sur les options disponibles en vue d'actualiser la législation existante de l'UE relative à la production et à la commercialisation de matériel de reproduction des végétaux. Dans l'ensemble, ils ont salué l'étude et pris acte de la nécessité de moderniser la législation sur le matériel de reproduction des végétaux afin de relever des défis tels que la lutte contre le changement climatique, la sécurité alimentaire et la préservation de la biodiversité, conformément à la stratégie "De la ferme à la table" et à la stratégie en faveur de la biodiversité de l'UE. Un certain nombre de ministres ont souligné qu'il convient de maintenir les meilleurs éléments du cadre actuel, en apportant certaines adaptations et améliorations si nécessaire. Plus généralement, plusieurs ministres ont demandé que la simplification et la flexibilité soient les principes directeurs de toute nouvelle législation.

Nouvelles techniques génomiques

Les ministres ont tenu un débat sur les conclusions de l'étude de la Commission relative aux nouvelles techniques génomiques et ont étudié d'éventuelles actions futures. Dans l'ensemble, ils ont réagi positivement à l'étude et ont été sensibles à la nécessité de moderniser la législation actuelle, tout en prenant acte des défis particuliers que pose cette modernisation. Ils ont discuté de l'importance que revêt la prise en compte des derniers développements scientifiques lors de la réalisation d'évaluations des risques liés aux nouvelles techniques génomiques, ainsi que de la nécessité de mener des activités de sensibilisation et d'éducation à ces questions.

Agriculture biologique

La Commission a présenté aux ministres son plan d'action sur l'agriculture biologique. Ce plan d'action a été élaboré en mars 2021 en réponse aux ambitions en matière d'agriculture biologique énoncées dans le pacte vert pour l'Europe, en particulier l'objectif d'augmenter la part de l'agriculture biologique pour qu'elle atteigne au moins 25 % des terres agricoles de l'UE. Au moins 30 % du budget devrait être consacré au financement d'activités de recherche sur des thèmes spécifiques ou pertinents pour le secteur de l'agriculture biologique, tels que l'augmentation du rendement des cultures, la biodiversité génétique et les solutions de remplacement des produits controversés. Les ministres ont discuté du niveau d'ambition du plan d'action, ainsi que de sa faisabilité. Nombre d'entre eux ont exprimé leur soutien en faveur du plan d'action de la Commission et ont fait part de leurs ambitions visant à accroître la quantité de terres consacrées à l'agriculture biologique dans leur propre État membre.

DIVERS

– Possibilités de pêche entre l'UE et le Royaume-Uni

Les ministres se sont penchés sur l'état d'avancement des consultations avec le Royaume-Uni sur les possibilités de pêche à la suite du Brexit et ont pris note des observations formulées par un certain nombre de délégations. Ils ont réaffirmé leur soutien à l'approche de la Commission consistant à continuer à rechercher un accord global, d'autant plus que le résultat de ces négociations constituerait un précédent pour de futures consultations avec le Royaume-Uni.

– Négociations sur la pêche au sein de l'OMC

Les ministres ont examiné la situation actuelle en ce qui concerne les négociations menées au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche. Ils ont insisté sur la nécessité de parvenir à un résultat équilibré, compatible avec la politique commune de la pêche et garantissant des conditions de concurrence équitables entre les flottes de pêche. Ils ont également souligné la nécessité d'un accord ambitieux qui permette d'atteindre l'objectif de développement durable 14.6 et renforce la crédibilité de l'OMC.

– ***Déclaration du groupe de Visegrad sur la PAC et la stratégie "De la ferme à la table"***

La délégation polonaise a communiqué aux ministres des informations concernant la déclaration commune du groupe de Visegrad (République tchèque, Hongrie, Pologne et Slovaquie) ainsi que de la Bulgarie, de la Croatie, de la Roumanie et de la Slovénie sur les possibilités et les défis que présente la stratégie "De la ferme à la table" en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux relevant de la PAC. Cette déclaration commune est le résultat d'une vidéoconférence qui s'est tenue entre les États membres concernés le 21 avril 2021.

– ***Secteurs agricoles touchés par le gel***

La France, la Grèce et l'Italie ont présenté au Conseil une déclaration concernant la nécessité de soutenir les secteurs agricoles touchés par les récentes gelées. À la suite d'une période de températures chaudes, une vague de froid soudaine a eu des répercussions importantes sur certains secteurs agricoles des États membres concernés, en particulier les secteurs du vin et des fruits et légumes. Les ministres ont exprimé leur solidarité avec les États membres concernés, certains observant que le changement climatique augmentait le risque de mauvaises conditions météorologiques affectant l'agriculture dans l'ensemble de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord UE-Angola sur la facilitation des investissements

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord entre l'Union européenne et la République d'Angola sur la facilitation des investissements, ainsi que les directives de négociation correspondantes.

Règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI-L'Europe dans le monde)

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur le projet de règlement établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale ([6879/21](#)), ainsi que l'exposé des motifs ([6879/21 ADD 1](#)), la Hongrie s'abstenant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Conclusions du Conseil sur une économie bleue durable basée sur la santé, la connaissance, la prospérité et l'équité sociale

Le Conseil a approuvé les conclusions sur une économie bleue durable après examen du texte par les membres du groupe des Amis de la présidence sur la politique maritime intégrée.

Dans ces conclusions, le Conseil souligne la nécessité d'une gouvernance durable des océans, fondée sur une économie bleue durable, qui fait partie de la politique maritime intégrée de l'UE. Il insiste sur l'exploitation durable des océans et des mers, qui joue un rôle important dans le programme du pacte vert pour l'Europe. Une économie bleue durable est également essentielle pour assurer une reprise verte et inclusive à l'issue de la pandémie ([8712/1/21 REV 1](#))

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Décision du Conseil sur la gestion des avoirs de la CECA en liquidation

Le Conseil est convenu d'une orientation générale concernant la décision du Conseil modifiant la décision 2003/77/CE fixant les lignes directrices financières pluriannuelles pour la gestion des avoirs de la CECA en liquidation et, après clôture de la liquidation, des avoirs du Fonds de recherche du charbon et de l'acier.

La décision proposée permet le financement de la recherche dans les secteurs liés à l'industrie du charbon et de l'acier non seulement par le revenu net des investissements effectués mais également par le produit de la vente d'une partie des actifs. Elle met par ailleurs à jour les lignes directrices en matière d'investissement en adoptant une approche moins restrictive des types d'actifs éligibles à l'investissement ([8705/21](#)).

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Lutte contre la criminalité organisée

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions fixant les priorités de l'UE pour la lutte contre la grande criminalité organisée au moyen de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT) entre 2022 et 2025. Dans le cadre de l'EMPACT, les États membres, les agences et autres intervenants de l'UE coopéreront étroitement pour faire face aux principales menaces criminelles, en utilisant des outils tels que la formation des services répressifs et des actions opérationnelles conjointes pour démanteler les réseaux criminels, leurs structures et leurs modèles économiques ([8665/21](#)).

[Lutte contre la criminalité organisée: le Conseil définit dix priorités pour les quatre prochaines années \(communiqué de presse, 26 mai 2021\)](#)

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies contre la corruption

Le Conseil a approuvé la position de l'UE, en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies contre la corruption, qui se tiendra du 2 au 4 juin 2021 ("UNGASS 2021").

Dans la position de l'UE, le Conseil autorise la Commission à soutenir l'adoption de la déclaration politique de l'UNGASS et présente également dans les grandes lignes les principaux éléments de la déclaration de l'UE qui doit être faite lors de l'UNGASS 2021.

AGRICULTURE

Accord de partenariat volontaire avec la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières

Le Conseil a décidé d'adopter la décision relative à la conclusion de l'accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Honduras sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de produits du bois vers l'Union européenne (8221/1/21 REV 1, [12543/20](#)).

Règlement sur les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes III, V, VII et IX du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'analyse génotypique des cas positifs d'EST chez les chèvres, la détermination de l'âge des ovins et des caprins, les mesures applicables dans un troupeau ou un cheptel touchés par la tremblante atypique et les conditions d'importation de produits d'origine bovine, ovine ou caprine ([8422/21](#), [7581/21](#) + [ADD 1](#)).

Limites maximales applicables aux résidus de certaines substances présents dans ou sur certains produits

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de cléthodim, de dazomet, d'hexythiazox, de métam et de sethoxydim présents dans ou sur certains produits ([8444/21](#), [7934/21](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#)).

Utilisation des polyols dans les confiseries à valeur énergétique réduite

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des polyols dans certaines confiseries à valeur énergétique réduite ([8645/21](#), [8012/21](#) + [ADD 1](#)).